

RÈGLEMENT

Article 1 : MANIFESTATION

C'est une randonnée ouverte à TOUS LES INSCRITS en autonomie totale et à allure libre, le nombre et le temps d'arrêt sont à votre gré.

Pour les 50 km et 40 km : LE GILET DE SÉCURITÉ EST OBLIGATOIRE

Chaque participant doit prévoir son ravitaillement personnel

Il ne s'agit pas d'une COMPÉTITION. S'il existe un esprit de lutte, ce ne peut être que contre soi-même.

Article 2 : PARTICIPATION

Les mineurs sont placés sous la « responsabilité parentale ».

Ils doivent être accompagnés d'un adulte.

L'inscription vaut déclaration de bonne santé.



Article 3 : PRESTATIONS

- Parcours fléchés spécialement pour cette journée.
- Fourniture d'une feuille de route sur fond de carte IGN.
- Boissons sur le parcours et au point DÉPART-ARRIVÉE.
- Ouverture exceptionnelle de propriétés privées.
- Lot pour les pré inscrits au retour de la randonnée

Article 4 : ENGAGEMENTS

Pour toute distance d'engagement, voir tarif. Possibilité d'inscription le jour même sur place.

Article 5 : DROITS D'INSCRIPTION

- 1 - Le montant des droits d'inscriptions est joint au formulaire d'engagement.
- 2 - En cas de non présentation au départ, les droits d'inscription restent acquis au Comité d'Organisation.
- 3 - En cas d'annulation des BREVETS pour raison de force majeure (intempéries, ...) les droits d'inscription seront partiellement remboursés aux inscrits. Le pourcentage conservé par le Comité d'Organisation pour couvrir les frais engagés ne pourra excéder 50 % de ces droits.
- 4 - Les désistements ne seront remboursés qu'en cas de force majeure et sur justificatif. 2 € seront conservés pour couvrir les frais administratifs.

Article 6 : CONTRÔLE

A l'arrivée, tous les participants doivent avoir sur leur feuille de route les différents tampons apposés lors des contrôles sur le parcours.

Tout participant ayant sa feuille de route non conforme, ne sera pas breveté.

En cas d'abandon, remettre votre feuille de route soit à un contrôleur, soit à l'accueil, soit aux secouristes. Clôture des arrivées à 18 h 30.

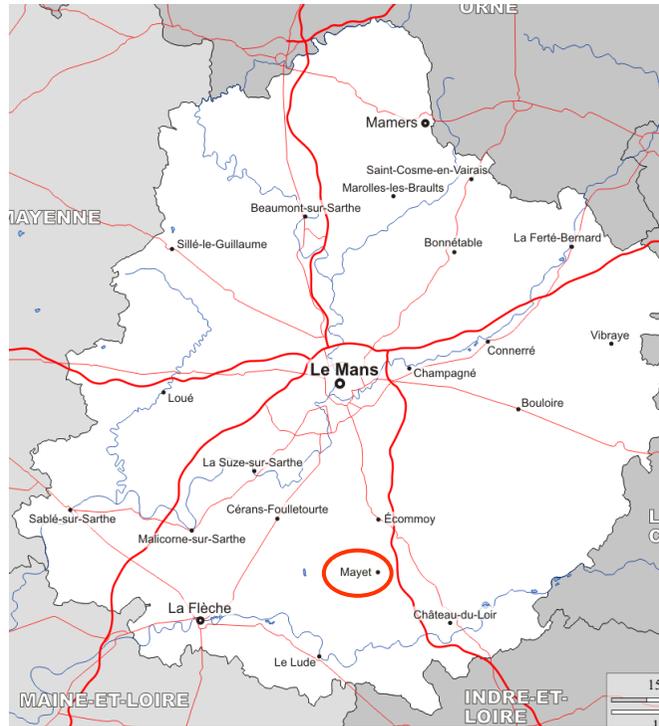
Article 7 : RECOMMANDATION

Il est conseillé, pour les départs et les arrivées de nuit, de prévoir une lampe de poche.

Le Comité d'Organisation décline TOUTE RESPONSABILITÉ contre tout incident pouvant survenir aux participants du fait de la surestimation de leurs capacités physiques.

Droit à l'image : les participants s'engagent à abandonner leurs droits à l'image à l'organisation.

Accès à Mayet, commune située au cœur de la vallée du Loir et à 30 km du Mans



➔ Fléchage dans la commune de Mayet pour accéder au complexe sportif et aux parkings.

➔ Ouverture exceptionnelle du camping avec accès possible des camping-cars.

➔ **Attention... Il est recommandé de respecter les propriétés privées, l'environnement, les codes de la route et du randonneur. Tenir les chiens en laisse.**



Crédit Mutuel



Maison Départementale des Sports
29, boulevard Saint-Michel 72000 LE MANS
02 52 19 21 35
Courriel : 72cdrp@gmail.com
Site web : sarthe.ffrandonnee.fr

Brevets Sarthois du Randonneur

Samedi 11 novembre 2017

Mayet [72]

32^e édition



Vallée du Loir

Date limite d'inscription :
2 novembre 2017

80 % de chemins !





BULLETIN D'ENGAGEMENT

A retourner dûment rempli avec le règlement

Avant le **2 Novembre 2017**

Au CDRP72 - Maison des Sports

29, Boulevard Saint-Michel - 72000 LE MANS

Inscription possible sur le site internet du Comité : Sarthe.ffrandonnee.fr

Ouverture du complexe sportif à 6 h 45

LIEU : Complexe Sportif
Près du Collège
Avenue Max Boyer
72360 MAYET

Réponse avant le 2 Novembre 2017



AMIS RANDONNEURS

Votre licence FFRandonnée est valable dans toutes les associations adhérentes à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre. Etre fidèle à la pratique de cette activité permet :

- d'une part, de bénéficier de tarifs préférentiels lors de manifestations de clubs affiliés et de réductions auprès de nos partenaires qui soutiennent nos actions,

- d'autre part de nous aider à préserver les chemins auprès des pouvoirs publics et à les entretenir grâce au débroussaillage et au balisage effectués par de nombreux bénévoles.

Merci pour votre fidélité et bienvenue aux futurs licenciés qui souhaiteraient partager les joies de la randonnée au sein d'un club pour y découvrir le lien social existant.

Être adhérent, c'est partager cette cohésion qui nous unit.

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Sarthe remercie :

- les Maires et les Communautés de Communes qui acceptent que leurs chemins soient empruntés,
- les partenaires qui soutiennent cette organisation,
- les associations qui participent à ce grand rassemblement,
- les particuliers qui ouvrent leurs chemins privés pour cette journée,
- sans oublier les bénévoles qui œuvrent beaucoup.

1 BULLETIN PAR PERSONNE

Cocher la distance choisie			
50 km	<input type="checkbox"/>	40 km	<input type="checkbox"/>
30 km	<input type="checkbox"/>	20 km	<input type="checkbox"/>
12 km*	<input type="checkbox"/>	7 km*	<input type="checkbox"/>



* parcours praticables en fauteuil roulant

C'est une randonnée ouverte à TOUS, CE N'EST PAS UNE COMPÉTITION.

TARIFS 2017 (1)			
Distances	Licencié	Non licencié FFR	Horaires
50 km	10 €	13 €	De 7 h 00 à 7 h 30
40 km	9 €	12 €	De 7 h 30 à 8 h 00
30 km	8 €	11 €	De 8 h 00 à 9 h 00
20 km	6 €	9 €	De 8 h 30 à 12 h 00
12 km	4 €	6 €	De 9 h 00 à 14 h 00
7 km	2 €	3 €	De 9 h 30 à 15 h 00
Gratuit jusqu'à 14 ans			

(1) Pour toute inscription avant le 20 octobre :

- pour le parcours de 7 km : réduction de 1,00 €
- pour les autres parcours, réduction de 1,50 €

À compléter **EN ÉCRITURE MAJUSCULE LISIBLE** :

Âge : Sexe : F M

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :

En cas de nécessité, prévenir par téléphone :

Nom de l'association affiliée FFRandonnée :

N° de la licence FFRandonnée :

N° de la licence CAF } Joindre la photocopie de votre licence

N° de la licence CAF }

Dans un souci de protection de l'environnement, aucun gobelet jetable.

Possibilité d'utiliser un gobelet consigné pour 1 € et remboursé si restitution de celui-ci.



« Les bénévoles offrent gratuitement leur temps, leur énergie. Leurs seuls salaires sont votre respect, votre reconnaissance et vos remerciements. »

« Si tu critiques un bénévole, sois sûr d'être capable de le remplacer ! »

FFRandonnée Sarthe
les chemins, une richesse partagée